

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Roger DEGAS, Mme Claire FONTAGNERES, M. Serge FOURTON (arrivé à 20h55), Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL (arrivé à 20h50), Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU, Mme Virginie BUSTILLO

Représentée : Mme Véronique PUJOL (procuration à Mme Sophie MARTIN)

Excusé : M. Jean-Pierre FABAREZ

Absents : Mme Eliane SARNAC, M. Santiago COMPADRE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Véronique LATOURNERIE, secrétaire de séance.

Démission de M. Hoël BRU

Monsieur le Maire fait part de la réception, le 29 Mars 2018, de la démission de Monsieur Hoël BRU.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (6 Mars 2018) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2018_0304_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - Présentation et Adoption**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Eric BOUCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Claude BERNIARD, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		646 332.32 €		85 866.08 €		732 198.40 €
Opération de l'exercice	2 135 053.27 €	2 420 014.02 €	859 538.52 €	709 041.51 €	2 994 591.79 €	3 129 055.53 €
Totaux	2 135 053.27 €	3 066 346.34 €	859 538.52 €	794 907.59 €	2 994 591.79 €	3 861 253.93 €
Résultats de clôture		931 293.07 €	64 630.93 €			866 662.14 €
Restes à réaliser			203 984.15 €	244 336.00 €	203 984.15 €	244 336.00 €
Totaux cumulés	2 135 053.27 €	3 066 346.34 €	1 063 522.67 €	1 039 243.59 €	3 198 575.94 €	4 105 589.93 €
Résultats définitifs		931 293.07 €	24 279.08 €			907 013.99 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Claude BERNIARD revient en séance.

2018_0304_02 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMPTE DE GESTION 2017 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018_0304_03 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMPTABILITÉ 2017 - Affectation des Résultats de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude BERNIARD, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

* **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice financier de l'année 2017 ainsi qu'il suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice :		284 960.75 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)		646 332.32 €	
Résultat de clôture à affecter		931 293.07 €	
- Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		-150 497.01 €	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		85 866.08 €	
Résultat comptable cumulé (D 001)		-64 630.93 €	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		203 984.15 €	
Recettes d'investissement restant à réaliser :		244 336.00 €	
Solde des restes à réaliser :		40 351.85 €	
(B) Besoins (-) réel de financement :		24 279.08 €	
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		24 279.08 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0.00 €	
	SOUS TOTAL (R 1068)	24 279.08 €	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		907 013.99 €	
	TOTAL (A1)	931 293.07 €	

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0.00 € (déficit reporté)	R002 : 907 013.99 € (excédent reporté)	D001 : 64 630.93 € (solde d'exécution N-1)	R001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 24 279.08 € (excédent de fonctionnement capitalisé)

2018_0304_04 : FINANCES LOCALES - Fiscalité
TAXES LOCALES DIRECTES 2018 - Vote des taux - Décision

Vu l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 * **VOTE**, pour 2018, les taux suivants :

Taxe d'habitation	13,84 %
Taxe foncière (bâti)	15,80 %
Taxe foncière (non bâti)	35,48 %

2018_0304_05 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
BUDGET PRIMITIF 2018 - Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 * **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	907 013.99 €
013	Atténuations de charges	30 000.00 €
70	Produits des services	125 640.00 €
73	Impôts et taxes	1 342 609.00 €
74	Dotations et participations	441 702.00 €
75	Autres produits gestion courante	55 500.00 €
76	Produits financiers	390.00 €
77	Produits exceptionnels	162.01 €
Total		2 903 017.00 €
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	635 150.00 €
012	Charges de personnel	1 093 354.00 €
014	Atténuation de produits	500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	906 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	190 581.90 €
dont 6574	<i>Subvent. de fonctionnement aux associations</i>	<i>25 880 €</i>
	- AITO Self Défense	500 €
	- ALAC	1 500 €
	- Allegro Vocal	700 €
	- APE Cantenac	1 200 €
	- Bouge Ton Cœur	2 000 €
	- CANT'U DANSES	1 300 €
	- CMS (Foot)	3 000 €
	- Club Les Jours Heureux	450 €
	- Comité des Fêtes	3 000 €
	- Dojo Margaux	1 300 €
	- E.S.M. Danse	700 €
	- Gymnastique volontaire	200 €
	- Margaux Saveurs	2 400 €
	- Margo' Loulous	800 €
	- Marojallia	750 €
	- Les Amis d'Anatole (SPA Pauillac)	380 €
	- Les Médailleurs militaires	100 €
	- P'tits Choux Loulous Doudous	400 €
	- Sapeurs Pompiers	1 200 €
	- Sports-Loisirs Margaux	1 700 €
	- Syndicat de chasse	700 €
	- Tennis Club	1 000 €
	- UNC	600 €
dont 657362	<i>Subvention au CCAS</i>	<i>15 000 €</i>
66	Charges financières	30 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	47 431.10 €
Total		2 903 017.00 €

Lors du vote des subventions aux associations, les élus qui en sont membres se sont abstenus.

Section d'investissement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	906 000.00 €
024	Produits des cessions	65 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 279.08 €
13	Subventions d'investissement reçues	284 336.00 €
16	Emprunts	150 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	47 431.10 €
Total		1 607 046.18 €

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'exécution investissement reporté	64 630.93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	85 181.10 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	15 500.00 €
204	Subventions d'équipement versées	63 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 378 734.15 €
Total		1 607 046.18 €

- * **PRECISE** que le budget de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2017,
- * **PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

Arrivée de Monsieur Allan SICHEL à 20h50 et de Monsieur Serge FOURTON à 20h55

2018_0304_06 : FISCALITE

TAXES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – Actualisation des tarifs applicables à partir de 2019

Par délibération n°2017_0711_13 du 7 Novembre.2017, le Conseil Municipal avait institué sur l'ensemble de la Commune, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

L'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de cette taxe. Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) est de + 1,2 % pour 2017. Les tarifs maximaux de TLPE s'élèvent donc en 2019 à 15,70 € dans les Communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- maintient la taxation sur la publicité extérieure
- décide de ne pas exonérer les enseignes inférieures à 7 m²
- décide de fixer à 15,70 € / m² le tarif applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019. Ce tarif de taxe sur la publicité extérieure sera actualisé chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs Serge FOURTON et Michel PICONTO sont chargés d'effectuer un état des lieux de la publicité existante.

2018_0304_07 : DOMAINE ET PATRIMOINE

Cimetière – Transformation d'un terrain commun en concession

Vu la demande de Madame CAMOU Anne-Marie dont la grand-mère, Madame PERRIN née ETCHEVERRY Marie, est inhumée dans la tombe 84 du cimetière de l'ancienne Commune de Margaux et après avoir entendu l'exposé de Monsieur MOREAU, il vous est proposé de transformer cet emplacement en concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transformer cet emplacement en concession. L'attribution sera réalisée selon les conditions actuelles.
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

2018_0304_08 : ENVIRONNEMENT – Installation classée

Demande d'autorisation de la Société CEMEX Granulats Sud-Ouest pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur Avensan – Avis sur le projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet

FUTUR COMMERCE « BAR A VINS ET TAPAS »

Après de nombreux échanges, la majorité des élus est favorable à l'implantation du futur commerce de bar à vins et tapas dans le local communal au 30 Avenue de la 5^{ème} République.

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire fait part de différentes négociations en cours (terrain au croisement de la RD105 E1 et du Chemin du Plaisir, terrains dans la zone du Matha).

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur PICONTO indique que l'ancienne Commune de Margaux dispose d'un règlement de voirie, contrairement à celle de Cantenac qui se basait sur celui de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

Il précise que dans un souci d'harmonisation suite à la fusion des 2 Communes, le règlement devrait être étendu à l'ensemble de la Commune.

Après discussion, notamment sur les plantations de vignes, il est décidé que le règlement de voirie, voté par les élus de Margaux et actuellement applicable, sera transmis à l'ensemble des élus avant un vote lors du prochain conseil municipal.

2018_0304_09 : FINANCES LOCALES

INVESTISSEMENT – Dépenses – Durée d'amortissement - Approbation

Dans le cadre de la convention de financement passée avec le SDIS pour l'acquisition de l'immeuble situé à Margaux-Cantenac, 23 Rue de l'ancienne poste, la Commune verse annuellement une participation au SDIS.

Cette participation, considérée comme une subvention, est destinée d'une part au remboursement du capital (compte 204132 « subventions d'équipement aux organismes publics – départements ») et d'autre part à couvrir les intérêts de l'emprunt (compte 65733 « subventions de fonctionnement aux organismes publics – Départements »).

Or, les subventions d'équipement versées aux comptes commençant par 204 doivent faire l'objet d'un amortissement.

Aussi, dans la mesure où la subvention d'équipement n'est pas constatée en 1 fois pour la durée de la convention (15 ans) mais annuellement, l'amortissement de l'annuité devra être constatée l'année suivant celle du versement et la durée d'amortissement sera donc de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide, dans le cadre de la convention de financement avec le SDIS, d'amortir le compte 204132 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
01/2018	M.CAMUS Fernand	Péséou, Cantenac	non bâti	22/02/2018	renonciation
03/2018	M.PAUL Jean	Les Doumens	non bâti	08/03/2018	renonciation
04/2018	M.LANDA Bernard	rue de Mathéou, Cantenac	non bâti	21/03/2018	renonciation
05/2018	Société JBM et M.MALEYRAN Jean	rue Gambetta	non bâti	19/03/2018	renonciation
06/2018	Consorts BEY	rue Corneillan	non bâti	19/03/2018	renonciation
07/2018	Consorts BEY	rue Corneillan	non bâti	19/03/2018	renonciation
09/2018	Consorts GUE	rue Jacques Brel	non bâti	22/03/2018	renonciation
10/2018	M.REYNAUD Pierre	1 et 1 bis rue Joliot Curie / 41 Cours de la Marne	bâti sur terrain propre	26/03/2018	renonciation
13/2018	Consorts BLAISE	9 Pas de Mathéou, Cantenac	bâti sur terrain propre	23/02/2018	renonciation
14/2018	Mme MICOUIN Marion	3 rue Montesquieu	bâti sur terrain propre	27/02/2018	renonciation
15/2018	M.CRIADO Christophe/Mme AYALA Cécile	11 B Chemin de Péséou, Cantenac	non bâti	27/03/2018	renonciation
16/2018	M.CRIADO Christophe/Mme AYALA Cécile	11 B Chemin de Péséou, Cantenac	locaux dans un bâtiment en copropriété	27/03/2018	renonciation
17/2018	Consorts PIERRE	3 bis rue Gambetta	bâti sur terrain propre	27/03/2018	renonciation

*** Autres décisions prises - du 06.03.2018 au 02.04.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 07.03.2018 : Achat matériel – Maleyran pour 3 840.00 € TTC
- 08.03.2018 : travaux d'enfouissement du réseau telecom Route de Brane – ETPM pour 14 481.24 € TTC
- 16.03.2018 : travaux de modification des réseaux EP et EV groupe scolaire – SOUBIRAN pour 13 274.52 € TTC
- 20.03.2018 : travaux de dévoiement du réseau gaz école de Margaux – EOLE ENERGY pour 7 200.00 € TTC

QUESTIONS DIVERSES :

- Logo : Mmes OUVRARD et FONTAGNERES présentent le logo qui a été retenu par les membres de la commission communication ; celui-ci a été proposé par le Studio CHOUETTE, pour un montant de 2500 €. La signification des dessins et des couleurs est la suivante : le bleu représente l'estuaire, le vert la vigne, le rouge la terre, et les deux pointes les deux clochers des églises de la commune.
- Forum environnement : suite aux débats qui ont eu lieu il y a quelques mois sur l'utilisation des pesticides dans les vignes, Monsieur le Maire avait souhaité l'organisation d'une réunion à destination des administrés, qui serait menée par les organismes concernés (ODG, CIVB), en partenariat avec la mairie. Monsieur SICHEL, impliqué dans ce projet, propose que la communication soit importante afin de rassembler le plus de monde possible. Afin d'organiser au mieux la campagne d'information et la réunion en elle-même (prévue le 23/05/2018 à 19h), les commissions « Relations viticoles » et « Communication » se réuniront dans les prochaines semaines.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a relancé l'idée d'organiser l'évènement sportif anciennement intitulé « toutes les femmes courent à Margaux » pour 2019.

- Location salle St Vincent : Monsieur PICONTO indique que le petit frigidaire qui était dans la salle St Vincent est hors service ; il serait bien d'étudier la possibilité d'en mettre un nouveau, à condition qu'il y ait le chauffage.
- Communauté de Communes Médoc Estuaire : Mme PERNEGRE informe ses collègues qu'elle a assisté dernièrement à une réunion de la Commission Environnement (visite de la déchetterie à Arsac) ; cette commission va maintenant être scindée en 2 sous-commissions : la sous-commission Déchetterie, et la sous-commission Environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15